

intégrante de cette défense. Les préoccupations principales de l'OTAN à l'égard des présentations des pays membres du Pacte de Varsovie avaient trait au lien encore ténu entre les nouvelles intentions défensives déclarées et la nouvelle structure des forces, ainsi qu'au statut des forces stationnées de l'URSS dans les pays non soviétiques du Pacte de Varsovie.

Le Séminaire sur les doctrines militaires a été caractérisé par des échanges ouverts, mais il ne faudrait pas en faire trop grand cas. Il subsiste encore entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, même au niveau de la compréhension des concepts, des divergences considérables qui ne seront pas facilement conciliables. On pourrait peut-être utilement donner suite à la proposition faite par le Canada d'établir un glossaire des concepts pour régler une partie des problèmes de terminologie et de traduction. Quant à l'utilité de tenir d'autres réunions du genre, il serait préférable que la situation en Europe se stabilise encore plus ou, tout au moins, qu'un premier accord FCE soit signé. Autrement, ce type de séminaire risque de ne donner lieu qu'à des discussions stériles. ■

Conférence d'amendement du PTBT

Une série de consultations informelles au siège de l'Organisation des Nations Unies ont permis d'en venir à une entente concernant les dates et le lieu de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT). Cette conférence se tiendra à New York, du 7 au 18 janvier 1991, et sera précédée d'une réunion d'organisation, qui aura également lieu à New York, du 28 mai au 8 juin 1990. La réunion d'organisation traitera de questions administratives, comme le mode de financement de la conférence. Ces dates ont été acceptées à l'unanimité par les États signataires du Traité.

La conférence est le résultat d'une initiative prise par quelque 40 signataires,

en vue de convertir par voie d'amendement le PTBT en un Traité d'interdiction complète des essais (CTBT). Même si l'amendement proposé jouit d'un vaste appui des pays non-alignés, les pays occidentaux s'y opposent.

Le Canada s'oppose à l'initiative pour plusieurs raisons. En premier lieu, pour les parties originellement signataires, il n'a jamais été question que le PTBT puisse servir à établir un CTBT. De l'avis du Canada, un tel projet pourrait miner le PTBT et entraîner une perte de confiance à l'égard des procédés de désarmement existants, car dans certains pays, on ne saurait plus à quoi s'en tenir lors de la négociation d'éventuels traités de contrôle des armements

Le Canada assistera à la conférence et s'efforcera de participer de façon constructive

multilatéraux et on pourrait craindre que de tels traités soient bafoués eux aussi. En deuxième lieu, l'opposition avouée de certains des gouvernements dépositaires du PTBT à la conversion du Traité en CTBT signifie que l'initiative n'a pas vraiment de possibilités de réussir, car chaque gouvernement dépositaire (à savoir, les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni) disposent d'un droit de veto sur chacun des amendements. De plus, un amendement au PTBT n'imposerait aucune limite des essais nucléaires aux États possédant des armes nucléaires qui ne sont pas signataires du Traité (c.-à-d., la France et la Chine).

Malgré son opposition à l'amendement, le Canada assistera à la conférence et s'efforcera de participer de façon constructive à ses délibérations, ainsi que l'a annoncé Mme Peggy Mason, l'ambassadrice au désarmement, dans sa déclaration d'ouverture prononcée devant la Première Commission de l'Organisation des Nations Unies le 20 octobre dernier. Madame Mason dirigera la délégation canadienne à la conférence. Même si la conjoncture n'est pas favorable à la conclusion d'un

CTBT à cette occasion, le Canada souhaite que les résultats de la réunion donnent de l'élan aux efforts qui se poursuivent à la Conférence sur le désarmement à Genève en vue de la réalisation d'un CTBT, y compris, comme première mesure, l'établissement du mandat d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. ■

Réunion du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les transferts d'armements a tenu sa première réunion du 22 au 26 janvier à New York. Le Groupe a été créé en application de la résolution 43/75I, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session de 1988, dans laquelle l'Assemblée invite le Secrétaire général à mener en collaboration avec des experts gouvernementaux une étude sur les moyens de promouvoir la transparence des transferts internationaux d'armes conventionnelles sur une base universelle et non discriminatoire. En préparant l'étude, le Groupe doit tenir compte des vues des États membres des Nations Unies, ainsi que de toute autre information pertinente, notamment en ce qui concerne le problème des transferts d'armes illicites. Le Secrétaire général présentera les résultats à l'Assemblée générale à l'automne de 1991.

Le Groupe est formé d'experts de dix-neuf pays. Le Canada est représenté par M. Ernie Regehr, agrégé de recherche et chargé de cours à l'*Institute for Peace and Conflict Studies* de l'Université de Waterloo et coordonnateur de la recherche pour le compte de Project Ploughshares. M. Regehr a beaucoup écrit sur le commerce international des armes.

À la réunion de janvier, la discussion a été axée sur le mandat de l'étude ainsi que sur la définition des termes clés du mandat du Groupe, comme "armes", "transferts" et "transparence". Le Groupe devrait tenir sa prochaine réunion à New York en juillet. ■